

Strasbourg, 3 novembre 2020

AP/CAT(2019)04rev
Or. anglais

**ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

**ACTIVITÉS PRIORITAIRES
PROGRAMME DE TRAVAIL 2020-2021
(RÉVISÉ)**

**Adopté à la 74e réunion du Comité des Correspondants permanents et réunion des Directeurs
des Centres spécialisés (réunion conjointe)
3-4 novembre 2020, Strasbourg, France.**

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire

INTRODUCTION

L'Accord EUR-OPA risques majeurs a perdu la contribution financière de la Turquie (325 k€/an), du fait de la décision de ce pays de se retirer de l'Accord à partir de janvier 2019. La Fédération de Russie a suspendu à partir de 2017 le versement de sa contribution au Conseil de l'Europe, en raison de divergences au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En juillet 2019, la Fédération de Russie a versé à l'Organisation sa contribution financière pour 2019. EUR-OPA a perdu en un an 325 k€, sur un budget total de 1 025 k€ (personnel + activités), ce qui représente une perte de -32 %. Cela a eu pour conséquences une réduction du financement destiné aux activités et la suppression du poste de secrétaire exécutif adjoint et d'un poste d'assistant de projet afin de maintenir un ratio activités/personnel acceptable d'un point de vue managérial. De plus, le 28 avril 2020, l'Algérie a informé EUR-OPA de sa décision de se retirer de l'Accord au 1^{er} janvier 2021. Cette décision, entraînant la perte de 43 k€/an, aura elle aussi un impact négatif sur le champ d'action d'EUR-OPA

Le Secrétariat a élaboré un plan d'urgence visant à garantir le bon fonctionnement d'EUR-OPA en dépit d'effectifs et d'un budget réduits. Il est ainsi proposé de simplifier le programme d'activités et de définir des actions prioritaires. Par exemple, EUR-OPA pourrait financer pendant une durée maximale de quatre ans quelques projets consacrés à des sujets prioritaires choisis, puis informer les instances décisionnelles des résultats, afin de contribuer aux pratiques de bonne gouvernance en matière de préparation aux catastrophes et de prévention et de gestion des risques.

Le Secrétariat invite les Correspondants permanents à identifier des activités ciblées spécifiques à faire financer par EUR-OPA au titre du programme de travail 2020-2021, en complément et/ou avec le soutien des initiatives entreprises par d'autres organisations internationales dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

RÉSULTATS DES DISCUSSIONS PRÉCÉDENTES SUR LA DÉFINITION DES PRIORITÉS

- A) Lors de la Réunion conjointe du Comité des Correspondants permanents et des Directeurs de centres tenue les 6 et 7 novembre 2018, les priorités suivantes ont été définies :
- Renforcer l'interface entre science et élaboration de politique (Grèce).
 - Incendies et groupes vulnérables (Grèce et Albanie).
 - Les incendies et les inondations étant une problématique commune à de nombreux pays de la région, renforcer la collaboration avec les pays voisins (Albanie).
 - Culture du risque (Italie) : mettre en place un projet mondial sur la culture locale du risque associant des écoles et s'appuyant sur les résultats de précédents projets et lancer un appel aux contributions et à la collaboration dans ce domaine.
- B) Le Bureau s'est réuni le 29 avril 2019 et a proposé les options suivantes :
- examiner tous les thèmes prioritaires mentionnés dans le document AP/CAT(2018)05 relatif au programme d'activités pour 2019, toutes ces questions étant pertinentes ;
 - traiter les thèmes prioritaires qui n'ont pas encore été pris en considération (par exemple le renforcement de la coopération entre tous les décideurs afin de mieux définir le rôle que doivent avoir les autorités dans la RRC) ;
 - promouvoir la protection du patrimoine culturel et organiser un atelier national sur ce thème.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET INCLUSION DES GROUPES VULNÉRABLES DANS LA RRC

La vulnérabilité des personnes, des communautés et de l'environnement est un facteur majeur qui accroît l'exposition aux risques de catastrophes, bien que ces risques n'affectent pas tout le monde de la même façon. Les personnes défavorisées et les groupes socialement désavantagés sont ceux

qui sont les plus exposés et souffrent le plus directement des catastrophes. Pourtant, trop souvent, les personnes les plus vulnérables ne sont pas suffisamment prises en considération dans les stratégies de prévention ou les manuels opérationnels. EUR-OPA a placé au centre de ses activités la résilience de groupes vulnérables tels que les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les personnes handicapées et les enfants.

EUR-OPA encourage et soutient des projets visant à élaborer des recommandations afin que les personnes vulnérables soient moins exposées aux risques. Les lignes directrices visent à améliorer la coordination entre la protection civile et d'autres organes afin de soutenir les groupes vulnérables, d'échanger des bonnes pratiques en matière d'engagement des jeunes au sein de la société civile et lors de toutes les phases du cycle de gestion des risques de catastrophe, ainsi que dans les actions visant à mobiliser les groupes vulnérables et à utiliser leurs compétences et capacités pour la réduction des risques de catastrophe. L'approche inclusive représente une valeur ajoutée de l'action d'EUR-OPA.

PROPOSITIONS D' ACTIONS PRIORITAIRES

1. Renforcer l'interface entre science, technologie et action publique

Ces 32 dernières années, le réseau des Centres spécialisés a développé un grand nombre d'instruments scientifiques, d'outils technologiques et de lignes directrices dans le but de mieux évaluer l'évolution des risques et d'adapter en conséquence les stratégies de résilience.

Le travail effectué par les centres manquant parfois de visibilité aux échelles nationale et internationale, les Correspondants permanents et les décideurs nationaux n'exploitent pas à leur plein potentiel les connaissances scientifiques et technologiques existantes destinées à améliorer les pratiques de gouvernance. Afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité du travail des centres, le Secrétariat a élaboré une page web dédiée à ces Centres et une plateforme collaborative sur le [site web](#) d'EUR-OPA.

Les Correspondants permanents sont invités à utiliser et à faire connaître les instruments scientifiques et les lignes directrices élaborés par les Centres spécialisés et à recenser des politiques, des stratégies et des pratiques visant à prévenir les catastrophes naturelles et technologiques, à s'y préparer et à les gérer.

Il est aujourd'hui primordial de mettre à profit le travail effectué et les outils créés jusqu'ici par EUR-OPA pour améliorer la gouvernance et la coopération dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

Qui fait quoi ?

Directeurs des Centres spécialisés : enregistrent leurs rapports de projet dans la base de données d'EUR-OPA et téléchargent les résultats de leurs chercheurs, les instruments scientifiques, les outils technologiques, les lignes directrices, etc.

Correspondants permanents : utilisent et font connaître les résultats des centres concernant leurs politiques, stratégies et bonnes pratiques nationales de RRC sur les thèmes sélectionnés.

Secrétariat : fournit un soutien aux utilisateurs de la plateforme collaborative et de la page web des centres.

2. Projets prioritaires 2020-2021

Il pourrait s'avérer bénéfique d'attribuer les fonds à un nombre limité de projets prioritaires d'une durée de quatre ans et sur lesquels, si possible, divers centres peuvent coopérer sur un même thème. Les Correspondants permanents devraient définir des sujets prioritaires tous les quatre ans afin que

des thèmes différents/émergents soient abordés tour à tour, en veillant à la protection des groupes vulnérables.

Il est recommandé qu'un ou plusieurs Correspondants permanents endossent un rôle moteur et deviennent les « ambassadeurs » de tels projets. Le soutien et la visibilité qu'ils apporteront à ces projets, en collaboration avec le Secrétariat, renforceront la pertinence politique des projets et garantiront son impact.

Qui fait quoi ?

Correspondants permanents : choisissent des sujets prioritaires pour un nombre limité de projets au titre du nouveau programme biennal 2020-21, apportent leur soutien et donnent de la visibilité aux projets, invitent les instances décisionnelles à se servir des résultats des projets pour définir les politiques et les pratiques publiques en matière de RRC.

Directeurs des Centres spécialisés : soumettent au Secrétariat des propositions de projets en lien avec les sujets prioritaires choisis par les Correspondants permanents et veillent à la bonne coopération entre les partenaires.

Secrétariat : fournit une assistance et des ressources pour les projets sélectionnés, garantit la visibilité et la diffusion des résultats des projets sur le site internet EUR-OPA et lors d'événements internationaux.

UTILISER LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES POUR MIEUX ÉVALUER L'ÉVOLUTION DES RISQUES ET ADAPTER EN CONSÉQUENCE LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE

Première priorité d'action du cadre de Sendai :

« Comprendre les risques de catastrophe »

ET

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE TOUS LES DÉCIDEURS AFIN DE MIEUX DÉFINIR LE RÔLE QUE DOIVENT AVOIR LES AUTORITÉS DANS LA RRC

Deuxième priorité d'action du cadre de Sendai :

« Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe »

A) Renforcement de l'interface entre science, technologie et action publique

- Incendies
- Inondations
- Glissements de terrain
- Canicules
- Tremblements de terre
- Catastrophes nucléaires
- Risques biologiques

La liste des outils disponibles figure en Annexe I.

Rôle des Correspondants permanents et des Directeurs des Centres spécialisés :

- Mettre en œuvre/promouvoir de bonnes pratiques afin d'améliorer la gouvernance et la coopération transfrontalière sur la réduction des risques d'incendie de forêt.
- Diffuser des documents pédagogiques et d'information auprès de la population sur les causes des inondations et les mesures de prévention dans les zones exposées à ce risque.
- Tester le système d'alerte précoce par télémessure, autonome et d'un bon rapport coût/efficacité, pour la détection des inondations, notamment dans les régions transfrontalières, et participer à des échanges d'expériences avec les pays voisins.
- Mettre en œuvre/diffuser le Guide sur les savoir-faire locaux en matière d'adaptation au risque de canicule.
- Mettre en œuvre/promouvoir les recommandations relatives à la protection des populations contre les catastrophes nucléaires conjointement avec les institutions nationales compétentes.
- Mettre en œuvre/promouvoir les Lignes directrices visant à renforcer le rôle des autorités locales dans l'établissement de collectivités résilientes face aux catastrophes, collaborer avec les médias nationaux et locaux pour sensibiliser à la question de la RRC.

B) Projets prioritaires 2020-2021

Risques naturels :

Les risques naturels sont une préoccupation commune à de nombreux pays. Aussi, certains projets majeurs portant sur la prévention, la préparation et la gestion des risques pourraient être proposés par les Centres spécialisés, en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération internationale et des échanges transfrontaliers d'expériences avec les pays voisins, en tenant compte des personnes vulnérables. La coopération transversale portant sur plusieurs risques devrait également être encouragée dans le cadre de projets.

Les résultats des projets devraient renforcer l'interface entre la science et la conception des politiques, en fournissant des outils/lignes directrices/recommandations qui aideront concrètement les décideurs à concevoir des législations, des politiques et des pratiques de gouvernance adéquates en matière de gestion des risques.

Patrimoine culturel :

Un projet majeur pour la protection du patrimoine culturel et la promotion d'une culture locale du risque, fondé sur les résultats de projets antérieurs, pourrait être proposé par les Centres spécialisés.

Risques biologiques :

La pandémie de COVID-19, apparue fin 2019 à Wuhan, en Chine, a eu des conséquences dramatiques pour les individus, les familles et la société dans le monde entier, notamment en Europe et dans la région méditerranéenne. Sachant que le réseau des Correspondants permanents et des Centres spécialisés possède une riche expérience en matière de risques biologiques et peut offrir des outils précieux aux gouvernements et aux citoyens dans leur recherche des réponses les plus adaptées et les plus durables à la crise du COVID-19, il est proposé que, dans un premier temps, les Centres spécialisés de l'Accord préparent, si nécessaire avec l'aide de consultants externes, des rapports de bilan sur les aspects liés aux risques biologiques touchant les personnes, en particulier celles relevant des groupes vulnérables comme les personnes handicapées, les enfants, les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, en incluant les incidences sur le respect des droits humains de ces personnes.

**PROMOUVOIR LA CULTURE DU RISQUE AU SEIN DE LA POPULATION
(ENFANTS ET GROUPES À VULNÉRABILITÉ SPÉCIALE)**

Quatrième priorité d'action du cadre de Sendai :

« Améliorer la préparation »

ET

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA POPULATION

Troisième priorité d'action du cadre de Sendai :

« Investir dans la réduction des risques de catastrophe »

A) Renforcement de l'interface entre science, technologie et action publique

1. Enfants :

- Promouvoir l'éducation aux risques de catastrophe dans les écoles, en insistant sur les risques locaux et sur la conduite à observer dans les situations d'urgence.
- Promouvoir la formation sur la préparation aux catastrophes pour les enseignants des écoles situées dans des zones à risque.
- Élaborer des programmes pédagogiques pour former le personnel enseignant à la protection des enfants contre les risques. Organiser des campagnes de sensibilisation avec la participation du public.

La liste des outils disponibles figure en Annexe I.

Rôle des Correspondants permanents et des directeurs des Centres spécialisés :

- Sensibiliser les ministères de l'Éducation aux outils pédagogiques existants d'EUR-OPA.
- Prendre contact avec les ministères de l'Éducation pour encourager les établissements d'enseignement à participer au concours en ligne Olympiade BeSafeNet.
- Encourager la tenue d'exercices d'évacuation dans les écoles situées dans des zones à risque.
- Organiser des campagnes de sensibilisation et élaborer des supports de formation sur la préparation aux catastrophes.
- Diffuser des supports de formation et pédagogiques sur la préparation des citoyens aux risques sismiques.

2. Migrants, demandeurs d'asile et réfugiés

La liste des outils disponibles figure en Annexe II.

- Avec l'aide d'un consultant externe, établir un rapport (document de travail) sur l'inclusion des migrants et des réfugiés dans les scénarios de pandémie virale (en s'inspirant d'expériences observées lors de la pandémie de COVID-19) afin de tenir un échange de vues lors de la réunion du CPC et d'adopter une Résolution.

Rôle des Correspondants permanents et des Directeurs des Centres spécialisés :

- Mettre en œuvre/promouvoir des lignes directrices et des pratiques pour l'inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la préparation et la réponse aux catastrophes.

3. Personnes handicapées

La liste des outils disponibles figure en Annexe I.

- Avec l'aide d'un consultant externe, établir un rapport (document de travail) sur les personnes handicapées face aux pandémies virales (en s'inspirant d'expériences observées lors de la pandémie de COVID-19) afin de tenir un échange de vues lors de la réunion du CPC et d'adopter une Résolution.

Rôle des Correspondants permanents et des Directeurs des Centres spécialisés :

- Mettre en œuvre/promouvoir des bonnes pratiques sur la préparation et la réponse aux catastrophes pour les personnes en situation de handicap.

B) Projets prioritaires 2020-2021

Approche fondée sur les droits de l'homme et inclusion des groupes vulnérables dans la réduction des risques de catastrophe

- 1 projet sur l'éducation, à l'intention des établissements scolaires, visant à sensibiliser aux risques.
- 1 projet sur les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes déplacées.
- 1 projet sur les personnes handicapées.

Annexe I

Recommandations et Lignes directrices du Conseil de l'Europe
--

A) Changement climatique

- a. **Recommandation CM/Rec(2018)03** du Comité des Ministres aux États membres sur le patrimoine culturel face au changement climatique : renforcer la résilience et promouvoir l'adaptation [EN](#)[FR](#)
- b. **Recommandation 2011 – 2** du Comité des Correspondants permanents sur les feux de végétation : lutte et prévention dans le contexte du changement climatique, adoptée lors de la 61^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Erevan, Arménie, les 29 et 30 septembre 2011 [EN](#) | [FR](#)
- c. **Recommandation 2010 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique, adoptée lors de la 12^{ème} Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Saint Petersburg, Fédération de Russie, le 28 septembre 2010 [EN](#) | [FR](#) | [RU](#)
- d. **Recommandation 2009 – 1** du Comité des Correspondants permanents, adoptée lors de sa 57^{ème} réunion à Dubrovnik, Croatie (15-16 octobre 2009), sur la vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique [EN](#) | [FR](#)

B) Environnement

- a. **Recommandation 2012 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur la réduction des risques de catastrophes par la gestion des écosystèmes, adoptée lors de la 62^e réunion du Comité des correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Strasbourg, France, les 26 et 27 avril 2012 [EN](#) | [FR](#)
- b. **Recommandation** sur les risques dans les zones côtières, adoptée par le Comité des Correspondants Permanents lors de sa réunion à Bucarest, Roumanie, les 27-28 septembre 2007 [EN](#) | [FR](#)

C) Gouvernance

- a. **Recommandation** sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la prévention des catastrophes et la gestion des situations d'urgence, adoptée lors de la 11^e Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Marrakech, Maroc, 31 octobre 2006 [EN](#) | [FR](#)
- b. **Recommandation 2009 – 2** du Comité des Correspondants permanents, adoptée lors de sa 57^{ème} réunion à Dubrovnik, Croatie (15-16 octobre 2009), sur la promotion et le développement des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes promotion [EN](#) | [FR](#)

D) Risques de radiation

- a. **Recommandation 2011 – 1** du Comité des Correspondants permanents relatif aux informations à donner au public sur les risques de radiation, adoptée lors de la 61^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Erevan, Arménie, les 29 et 30 septembre 2011 [EN](#) | [FR](#)
- b. **Recommandation 2008 – 1** sur la protection radiologique des populations locales : améliorer la préparation et la réponse, adoptée lors de la 55^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord (EUR-OPA), Istanbul, Turquie, 30-31 octobre 2008 [EN](#) | [FR](#)

E) Groupes vulnérables

- a. **Recommandation 2016 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la prévention et de la gestion des risques majeurs, adoptée lors de la 13^{ème} Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Lisbonne, Portugal, 26 octobre 2016. [EN](#) | [FR](#)
- b. **Lignes directrices** concernant l'aide aux migrants, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans les situations d'urgence et de catastrophe (2016) (AP/CAT(2016)08 [EN](#) | [FR](#)
- c. **Recommandation 2013 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur l'inclusion des personnes handicapées à la préparation et à la réaction aux catastrophes, adoptée lors de la 64^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Paris, France, 24-25 octobre 2013 [EN](#) | [FR](#)
- d. *Risques majeurs et personnes handicapées* : [recueil de bonnes pratiques](#) (anglais uniquement)
- e. **Recommandation** sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la prévention des catastrophes et la gestion des situations d'urgence, adoptée lors de la 11^e Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Marrakech, Maroc, 31 octobre 2006 [EN](#) | [FR](#)
- f. **Recommandation** sur l'assistance et les services psychosociaux aux victimes de catastrophes, adoptée lors de la 53^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord (EUR-OPA), Bucarest, Roumanie, 27-28 septembre 2007 [EN](#) | [FR](#)

Sélection d'autres outils et textes de référence (liste non exhaustive)
--

Incendies

- Recommandations et bonnes pratiques pour l'amélioration de la gouvernance et de la coopération transfrontalière en matière de réduction du risque d'incendie de forêt, en particulier en Europe de l'Est.
- Recommandations relatives à la protection de la population contre une exposition aux particules fines et ultrafines résultant des feux de forêt, avec une attention particulière portée aux groupes vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes handicapées par exemple).

Inondations

- Documents d'information publique (consignes, brochures, etc.) pertinents sur les inondations.

- Systèmes d'alerte précoce par télémessure, autonomes et d'un bon rapport coût/efficacité, relatifs au déclenchement d'inondations, de coulées de boue et d'éboulements.

Canicules

- Guide des savoir-faire locaux en matière d'adaptation aux risques de canicule.

Catastrophes nucléaires

- Recommandations pour une meilleure protection de la population en cas de catastrophe nucléaire.

Autorités locales

- Lignes directrices pour un renforcement du rôle des autorités locales dans l'établissement de collectivités résilientes face aux catastrophes.

Groupes vulnérables

- BeSafeNet : site internet qui propose des ressources pédagogiques fiables sur les risques et les moyens de protection. Une Olympiade sur la connaissance des risques naturels et technologiques sera organisée en avril 2019 sous forme d'un concours en ligne.
- Méthodologie, à l'intention des enseignants des écoles publiques, pour enseigner les « Connaissances de base sur les activités de secours ».
- Méthodologie et Plan d'action pour la préparation de campagnes nationales et municipales de sensibilisation, d'acquisition et de renforcement des comportements appropriés dans des situations d'urgence.
- Supports de formation et pédagogiques sur la préparation de la population aux risques sismiques.
- Recommandation 2016 – 1 du Comité des Correspondants permanents sur les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la prévention et de la gestion des risques majeurs.
- Lignes directrices concernant l'aide aux migrants, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans les situations d'urgence et de catastrophe.
- Migrants et réduction des risques de catastrophe – Pratiques d'inclusion.